

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA VALLEE DE LA BRUCHE**

Séance du 15 décembre 2014
Sous la présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM
Le Conseil de Communauté s'est réuni le 15 décembre 2014 sur convocation
Adressée par le Président le 08 décembre 2014.

Étaient présents: Madame Alice MOREL, (Vice-présidente), Messieurs Jean-Bernard PANNEKOECKE, Marc SCHEER, Alain FERRY (vice présidents).

Mesdames Myriam SCHEIDECKER (Adjointe suppléante), Patricia CASNER, Christiane CUNY Christine MORITZ, Michèle POIROT, Marie-Claude PADELLEC-ASLAN, Andrée PHILBERT, Martine KWIATKOWSKI, Nathalie CALMES-CARDOSO, Geneviève GABRIEL Sabine KAEUFLING. Messieurs Gérard DOUVIER, Jean-Claude CASNER, Guy HAZEMANN, Marc DELLENBACH, Emile FLUCK, Serge GRISLIN, Maurice GUIDAT, Philippe REMY, Denis BETSCH, Pierre MATHIOT, Jean-Louis BATT, Patrick APPIANI, Nicolas BONEL, André WOOCK, André WOLFF, Thierry SIEFFER, Marc GIROLD, Vincent FELDER, Jean VOGEL, Jean-Pol HUMBERT, Gérard DESAGA, Jérôme SUBLON, Frédéric BIERRY, Michel AUBRY, Ervain LOUX, Alain GRISE, Pierre REYMANN, Paul FISCHER, Alain HUBER.

Avaient donné procuration : Mesdames Catherine VINCENT, Sylvie LABANCA, Christiane OURY. Messieurs Jean-Sébastien REUTHER, André HAESSIG, Laurent LANDAIS, Hubert HERRY.

Excusés : Madame Edwige TOMAZ .Monsieur Régis SIMONI.

Suppléants : Mesdames Claudine BOHY, Nicole LIGNEL, Francine MICHEL. Messieurs Bernard MARCHAL, Raymond GRANDGEORGE, Yves MATTERN, Jean COURRIER, Patrick WIDLOECHER-LOUX.

Assistaient à la réunion : Mesdames Laurence JOST, Christiane HILD, Estelle MERY, Anne Catherine OSTERTAG, Anne-Camille PAULI, Clarisse PETIT, Joëlle TOUNOUNTI, Fatma YILDIZ. Messieurs Jean Sébastien LAUMOND, Eric MUZIOTTI.

Ordre du Jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2014,
- 2) Décisions du Bureau du 1^{er} décembre 2014,
- 3) Communications,
- 4) Présentation de l'étude financière conduite par la CCVB,
- 5) Multi accueils : Demandes de subvention 2015,
- 6) Colibri Bruche : Relais AMAT : Demande de subvention 2015,
- 7) Bruche-Emploi : Demande de subvention 2015,
- 8) Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche : Demande de subvention 2015,
- 9) Musée Oberlin : Demande de subvention 2015,
- 10) Pays Bruche Mossig Piémont : Demande de subvention 2015,
- 11) ACCORD 67 : Accompagnement des victimes d'infractions : Demande de subvention 2015,
- 12) Mission Locale Bruche-Mossig-Piémont : Demande de subvention 2015,
- 13) Fonds de solidarité : Commune de Russ,
- 14) Donon : Convention de mise à disposition de local pour la dameuse,
- 15) Maison des pêcheurs : soutien à l'aménagement,

- 16) Affaires scolaires
 - a. Collège Louis Arbogast : demande de subvention chorale
 - b. Mathématiques sans Frontières 2015 : demande de subvention
 - c. 70^{ème} anniversaire de la fin des camps nazis : demande de subvention,
 - d. Le Repère : demande de subvention CLAS,
 - 17) Jeunes sapeurs pompiers de l'Unité Territoriale d'Urmatt : Demande de subvention pour l'acquisition de vestiaires et de vestes polaires
 - 18) Divers.
-

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2014.

Le procès verbal de la séance du conseil de communauté du 24 novembre 2014 est approuvé, à l'unanimité.

2) DECISIONS DU BUREAU DU 1^{er} DECEMBRE 2014.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **5 040,70 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES BAILLEURS

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU la décision de principe d'octroi d'une subvention de l'ANAH pour un logement conventionné,

DECIDE d'accorder une subvention d'un montant total de **9 168,00 €** aux bénéficiaires en complément de subventions de l'ANAH pour logements conventionnés.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par DOMIAL), de la copie de la fiche de calcul du solde du dossier ANAH, de l'ordre de paiement de l'ANAH et d'une copie du bail conventionné.

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le chapitre 6557.

CHALET DU CHAMP DU FEU : CONTRAT D'ENTRETIEN DES LOCAUX, SAISON HIVERNALE,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à

- L'entreprise PICOBELLO des travaux d'entretien des locaux du Chalet du Champ du Feu pour la saison hivernale pour un montant évalué à 14 596.50 € HT.

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

POINTS DE LECTURE DU PAYSAGE :

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,

AU REGARD de la politique paysagère intercommunale et de la démarche contribuant à la réalisation de points de lecture du paysage sur le territoire.

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à la menuiserie QUINET du ban du Sapt, la réalisation de quatre points de lecture du paysage pour un montant évalué à 17 729.00 € HT,

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

POSTE DE SECOURS DE LA CROIX BLANCHE AU DONON : DEMANDE DE MATERIEL,

La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche met à disposition de la Croix Blanche un local à usage de poste de secours dans le sous sol du chalet du Donon. L'association La Croix blanche souhaite que ce local soit équipé d'un divan d'examen et d'un guéridon destiné à accueillir les produits de soins. Le coût de cet équipement est évalué à 900.00 € TTC. Le paravent nous sera donné par la Clinique Saint Luc.

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir les équipements nécessaires au fonctionnement du poste de secours de la Croix blanche au Donon pour un montant évalué à 720.00 € HT.

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

STEINHEIL : PROGRAMME DE DECONSTRUCTION : AVENANT N°3 AU CONTRAT SPS :

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer l'avenant suivant :

- Avenant N° 03 au contrat avec le cabinet SPS BTP, domicilié 100, rue du 09 Novembre, 88650 ANOULD, représenté par Monsieur Jean-Luc LAURENT.

L'avenant se monte à la somme de **1 370.00 € HT**. Il correspond à la prolongation de la mission SPS pour une durée de 6 mois et à l'intégration du traitement des boues du vide sanitaire.

Le montant total de rémunération est donc de **7 322.00 € HT**.

La somme nécessaire sera prélevée sur le programme "STEINHEIL".

3) COMMUNICATIONS.

Monsieur le président souhaite la bienvenue à tous les délégués et aux anciens délégués communautaires qui sont présents ce soir.

Monsieur Jean-Charles BERNARD, délégué suppléant de la commune de Belmont est décédé le mercredi 26 novembre 2014, à l'âge de 70 ans. Une minute de silence est observée en sa mémoire.

Monsieur le président souhaite la bienvenue à madame Nicole LIGNEL, déléguée suppléante de Belmont .

Monsieur le président donne lecture du courrier de remerciement de l'association Fraternelle Saâloise,

Création de l'Agence Technique d'ingénierie Publique :

Le projet de création d'Agence Technique d'Ingénierie Publique a été présenté en réunion à l'ensemble des maires le lundi 17 novembre 2014 à l'hôtel de la monnaie à Molsheim. Pour la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, le domaine d'intervention qui l'intéresse est celui de la gestion de la paie, c'est ce qui sera indiqué dans la déclaration d'intention d'adhérer.

4) PRESENTATION DE L'ETUDE FINANCIERE CONDUITE PAR LA CCVB,

Monsieur le président présente au conseil de communauté les résultats de l'étude financière réalisée par la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

La démarche et la méthode employées : un outil d'aide à la décision

L'étude financière est un outil d'aide à la décision utilisé régulièrement à la communauté de communes, en début de mandat pour permettre aux élus d'avoir un avis externe et une présentation claire et objective de la situation financière de la collectivité.

En 2014, cette démarche revêt une importance particulière aux motifs suivants :

La situation financière à un instant « T » concerne l'ensemble du bloc communal, c'est-à-dire les 26 communes et la CCVB,

Les collectivités locales doivent contribuer au redressement des comptes publics,

Il est nécessaire d'évaluer la capacité de la communauté de communes à porter les investissements qui peuvent être programmés dans les prochaines années

La situation financière actuelle de la CCVB et des communes membres

Au vu des documents budgétaires de 2008 à 2013 pour la CCVB et de ceux de l'année 2013 pour les 26 communes membres, il a été dressé un bilan fiscal et financier de la CC et des communes membres.

Bilan SITUATION FINANCIERE CCVB

- Sur l'ensemble de la période, les dépenses et recettes de gestion ont progressé à un rythme annuel moyen relativement proche (respectivement +4,9% et +4,8% par an) conduisant à des niveaux d'épargne élevés
- En 2013, les soldes d'épargne enregistrent une diminution mais restent parmi les niveaux les plus élevés sur l'ensemble de la période (l'épargne brute représente en 2013 30% des recettes réelles de fonctionnement)
- Un niveau d'investissement moyen sur la période de 3,6 millions chaque année dont 3,3 millions au titre de l'équipement direct
- Un taux de subventionnement des investissements assez élevé (25% en moyenne sur la période mais avec une année exceptionnelle en 2009). Dépend souvent du type d'investissements réalisés
- Un encours de dette qui est passé de 3 221 000,00 € fin 2007 à 8 854 000,00 € fin 2013. Cette augmentation provient de l'emprunt Clinique de 4 850 000,00 € conclu en 2010 et de l'emprunt de 1 000 000,00 € pour le site steinheil conclu en 2013. L'annuité de l'emprunt pour la clinique est compensés par le paiement du loyer .
- Fin 2013, la dette représente 5,4 années d'épargne brute et 160% des recettes de fonctionnement. Le niveau de ces ratios n'a pas été radicalement modifié sur la période
- La dette actuelle génère jusqu'en 2023 une charge de l'ordre de 750 k€ au titre des remboursements en capital

Bilan SITUATION FINANCIERE Communes de la CCVB

Globalement, la situation financière des communes de la CCVB reste saine à la fin de l'année 2013 alors même que la dernière année du cycle communal (souvent caractérisée par l'absence de relèvement des taux d'impôts et un niveau élevé des investissements) est parfois plus tendue

- Taux d'épargne élevés (Epargne brute / RRF = 18,3% > aux moyennes nationales)
 - Niveau d'investissement soutenu
 - Dette contenue (5 années d'épargne brute, 92% des recettes de fonctionnement)
 - Avec un prélèvement sur le fonds de roulement à hauteur de 1 million €
- D'une commune à l'autre, les situations peuvent être très contrastées
- Le taux d'épargne brute peut varier de 0% à 41% des recettes de fonctionnement
 - Le niveau des investissements est parfois très limité, soit que les projets du mandat ont déjà été achevés, soit que le niveau des recettes n'a pas permis d'engager d'importants travaux Les dépenses d'équipement rapportées aux dépenses totales hors remboursement de dette varient entre 1% et 75%
 - Le taux d'endettement peut dans certains cas représenter un % des recettes de fonctionnement très élevé
 - Toutes les communes ne disposent pas d'un fonds de roulement conséquent permettant de financer de l'investissement ou, à l'avenir, d'absorber la baisse des dotations de l'Etat
- Réponses apportées par l'Etat face à la raréfaction des moyens financiers :
- Faire plus de péréquation (à moyens constants) pour soutenir les territoires en difficulté et mutualiser les moyens au sein de l'intercommunalité

Construction de divers scénarios prospectifs

Sur la base d'hypothèses, prudentes mais réalistes, portant sur l'évolution des principaux postes de recettes et de dépenses, diverses simulations financières ont été réalisées afin :

- d'évaluer l'ampleur de la baisse des dotations de l'Etat à compter de 2015
- d'apprécier la capacité financière de la Communauté à porter les projets actuels
- d'identifier les leviers permettant de retrouver quelques marges de manœuvre
- de mesurer la sensibilité et la robustesse des équilibres financiers.

Les divers scénarios s'efforcent de mettre en évidence le champ des possibles quant aux stratégies financières envisageables par la Communauté pour les prochaines années : recherche des sources d'économies potentielles sur les dépenses de fonctionnement, réalisation d'équipements nouveaux et entretien des équipements déjà existants, appel au contribuable et/ou à l'emprunt, révision du pacte financier liant la Communauté et ses communes membres, ...etc.

Sur tous ces sujets, les élus auront à se prononcer au cours des prochains mois pour définir les options qu'ils souhaitent retenir et arbitrer sur la stratégie du mandat dans un contexte de raréfaction des moyens financiers.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de cette étude .

CR CC du 15 DECEMBRE 2014

5) **MULTI ACCUEILS : DEMANDES DE SUBVENTION 2015,**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention de fonctionnement pour l'année 2015 à trois multi-accueils de la Vallée de la Bruche soit :

- Multi accueil « La Case à Toto » à Lutzelhouse	98 800,00 €
- Multi accueil « Le P'tiot » à La Broque	57 000.00 €
- Multi accueil « Les P'tits bouts de chou »	69 609.00 €

AUTORISE le Président à passer et à signer les conventions de financement à intervenir et toutes pièces relatives à cette opération. Ces subventions seront versées en deux temps. Un premier versement interviendra au cours du mois de février, le solde sera versé en septembre.

Ces sommes seront inscrites au Budget Primitif 2015.

a) **MULTI-ACCUEIL LA GAMINERIE A SAULXURES : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC,**

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 16 juillet 2012 relative à la délégation de service public : multi accueil « La Gaminerie »,

VU les résultats de la consultation en date du 03 août 2012,

VU le contrat de gestion d'une durée de trois années, passé avec l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin à compter du 1er janvier 2013.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE de :

- verser à l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin, une participation évaluée à **62 974,00 €**

AUTORISE le Président à passer et à signer les conventions de financement à intervenir et toutes pièces relatives à cette opération.

Ces sommes seront inscrites au Budget Primitif 2015.

6) **COLIBRI BRUCHE : RELAIS AMAT : DEMANDE DE SUBVENTION 2015,**

Messieurs Marc SCHEER et Pierre REYMANN ne prennent pas part au vote de la présente délibération,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser à l'Association Colibri Bruche la somme de **91 500,00 €** pour l'année 2015.

AUTORISE le Président à passer et à signer toutes pièces relatives à la création et à la gestion du Relais Assistantes Maternelles et notamment les conventions à intervenir.

La somme nécessaire au paiement sera inscrite au Budget Primitif 2015.

7) **BRUCHE-EMPLOI : DEMANDE DE SUBVENTION 2015,**

Madame Myriam SCHEIDECKER, Messieurs Pierre GRANDADAM, Paul FISCHER, Emile FLUCK et Vincent FELDER, administrateurs de l'Association Intermédiaire Bruche Emploi, ne prennent pas part au vote de la présente délibération.

L'Association Intermédiaire Bruche Emploi sollicite le versement d'une participation de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche de **20 000,00 €**.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE de verser une subvention de fonctionnement de **20 000,00 €** pour l'année 2015 à l'Association Intermédiaire Bruche Emploi.

AUTORISE le Président à passer et signer la convention de financement à intervenir et toutes pièces relatives à cette opération.

Cette somme sera prélevée sur le compte 6574 du Budget Primitif 2015.

8) **OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE DE LA BRUCHE :**a. **DEMANDE DE SUBVENTION 2015,**

VU la convention de financement et de partenariat passée entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche et l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche en date du 15 décembre 2014,

VU la demande de subvention de Monsieur le Président de l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche en date du 21 novembre 2014,

Ce budget ne tient pas compte du poste du directrice et de l'adjointe de direction, des charges locatives pris en charge par la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, pour un montant d'environ **103 000,00 €**.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- de verser à l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche une subvention de **180 000,00 €** pour l'année 2015

Cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2015.

b. **RECONDUCTION DE LA CONVENTION TRIENNALE DE FINANCEMENT ET DE PARTENARIAT : 2015 - 2017,**

VU la Loi n°92-1341 du 23 Décembre 1992 portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU le procès-verbal du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche en date du 28 novembre 2014,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer la convention de partenariat et de financement à intervenir avec l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche et toutes pièces relatives aux missions confiées à cet Office, pour la période du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2017.

9) MUSEE OBERLIN : DEMANDE DE SUBVENTION 2015,

L'année 2015 sera la quatorzième année de fonctionnement du Musée Oberlin. La demande de subvention porte sur un montant de **115 600,00 €** pour un budget total de **342 350,00 €**, soit 34 % du budget total.

Ce budget ne tient pas compte du poste du conservateur, et des frais d'entretien des bâtiments incombant au propriétaire pris en charge par la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, pour un montant d'environ **99.000,00 €**, et de l'implication des bénévoles.

Messieurs Pierre GRANDADAM et Marc SCHEER, administrateurs de l'association, ne prennent pas part au vote de la présente délibération,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE de verser à l'Association du Musée Oberlin une subvention de fonctionnement dans la limite des **115.600,00 €**. Cette subvention forfaitaire permettra notamment à l'Association de faire face aux dépenses liées à la gestion courante qui lui a été déléguée, tels que les contrats de maintenance.

CONFIRME qu'il y a délégation de service public à caractère culturel à l'Association du Musée Oberlin, gestionnaire de cet équipement. Cette délégation entraîne ipso facto pour l'association la possibilité d'encaisser des recettes pour elle-même.

AUTORISE le Président à passer et à signer tous documents relatifs à cette opération et notamment la convention de financement à intervenir.

10) PAYS BRUCHE MOSSIG PIEMONT : DEMANDE DE SUBVENTION 2015,

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Association Bruche-Mossig-Piémont fixant la participation des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à **0,70 €** par habitant pour l'année 2015,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE de verser à l'Association Bruche-Mossig-Piémont une participation de fonctionnement de **0,70 € par habitant**, calculée sur la population totale de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, connue au 1^{er} janvier 2015 et une participation forfaitaire de 5 000.00 € pour l'animation et la gestion du programme LEADER .

La somme nécessaire au paiement sera inscrite au compte 6281 du Budget Primitif 2015.

11) ACCORD 67: ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES D'INFRACTIONS: DEMANDE DE SUBVENTION 2015

L'association ACCORD 67 accompagne les victimes de toute infraction sur le plan juridique, psychologique et social, depuis de nombreuses années sur l'agglomération strasbourgeoise. Une antenne est créée sur l'arrondissement de Molsheim et des permanences délocalisées sont tenues.les collectivités territoriales apportent un cofinancement aux crédits d'Etat du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. L'aide financière sollicitée auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche est de 3 900.00 €.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DÉCIDE

- **De soutenir** cette association,
- **De verser** une subvention d'un montant de **3 900,00 €**,

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 6574 « Divers » du Budget Primitif 2015.

12) **MISSION LOCALE BRUCHE-MOSSIG-PIEMONT : DEMANDE DE SUBVENTION 2015,**

VU la demande de Madame la Présidente de la Mission Locale du Bassin d'Emploi de Molsheim-Schirmeck,

CONSIDERANT que la Mission Locale du Bassin d'Emploi de Molsheim-Schirmeck accueille et oriente les jeunes de 16 à 25 ans, demandeurs d'emploi, sans qualification et qu'il convient dans la situation actuelle, de renforcer ce dispositif dans la Haute-Vallée de la Bruche,

CONSIDERANT le programme de développement de la Haute-Vallée de la Bruche,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE de verser à la Mission Locale du Bassin d'Emploi de Molsheim-Schirmeck une participation de fonctionnement de **0,85 € par habitant**, calculée sur la population totale de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, connue au 1^{er} janvier 2015.

Cette somme sera prélevée sur le compte 6574 du Budget Primitif 2015.

13) **FONDS DE SOLIDARITE : COMMUNE DE RUSS,**

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 19 janvier 2009 relative à la mise en place du fonds de solidarité,

VU la demande de la commune de Russ,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE de retenir au titre des opérations subventionnables pour l'année 2014 :

- **Travaux d'aménagement d'une aire de jeux au lotissement « Les Bruyères » par la commune de Russ.**
Par délibérations en date du 24 juillet et du 18 octobre 2014, Monsieur le Maire sollicite une aide de **7 347.00 €** sur un montant total de **14 694.00 €**. Le montant des subventions est évalué à 0.00 €, la commune de Russ apporte les **7 347.00 €** restants.

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les modalités de versement de ces subventions et notamment le montant de la subvention dans la limite des sommes indiquées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de ces opérations.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 204141 « Fonds de solidarité » du Budget Primitif 2014.

14) **DONON : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE GARAGE POUR LA DAMEUSE**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

AUTORISE le Président à passer et à signer la convention de mise à disposition à intervenir :

- Pour le garage de la dameuse avec la commune de Grandfontaine

15) MAISON DES PECHEURS : SOUTIEN A L'AMENAGEMENT,

L'association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA) de la Haute-Vallée de la Bruche agit quotidiennement pour préserver et mettre en valeur les cours d'eaux et leurs écosystèmes dans la Haute-Vallée de la Bruche. Elle souhaite aujourd'hui élargir son champ d'actions en s'engageant dans les domaines de l'éducation à l'Environnement et de l'apprentissage à la Pêche. Elle dispose actuellement d'un local, situé sur la commune de Saint-Blaise-La-Roche, ne permettant plus d'accueillir du public dans de bonnes conditions et de développer pleinement ces nouvelles activités.

Pour ce faire, l'AAPPMA a décidé de procéder à la rénovation en ossature bois de ce local, de le mettre aux normes. Le coût de ce programme est de 150 000.00 €.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- AAPPMA (autofinancement) : 140 000.00 €
- Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche : 5 000.00 €
- Conseil général du Bas Rhin (sous réserve d'une participation locale équivalente) : 5 000.00 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE d'associer la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche à la réalisation de ce programme,

APPROUVE le versement à l'Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA) de la Haute-Vallée de la Bruche de la somme **5 000.00 €**.

Les sommes nécessaires au paiement seront inscrites au Budget Primitif 2015 sur le compte 20422.

16) AFFAIRES SCOLAIRES

a. COLLEGE LOUIS ARBOGAST : DEMANDE DE SUBVENTION CHORALE

Par courrier en date du 14 novembre 2014, Madame la Principale du Collège Louis Arbogast de Mutzig sollicite auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche une participation financière aux rencontres des chorales académiques.

Vu l'article 6.4.1. des statuts de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche « Soutien financier aux actions menées dans le domaine de l'enseignement du second degré du secteur » stipulant

« Pour les enfants des communes de Bourg Bruche et Saâles, scolarisés par dérogation au collège du Spitzemberg à Provenchères sur Fave et d'Urmatt, scolarisés au collège Louis Arbogast à Mutzig, la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche prend en charge l'ensemble des frais relatifs aux animations, voyages et séjours proposés par les collèges et lorsqu'une participation communale est sollicitée »

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE de verser au collège Louis Arbogast de Mutzig une subvention de **250.00 €**

La somme nécessaire au paiement sera inscrite au budget primitif 2015.

b. MATHEMATIQUES SANS FRONTIERES 2015 : DEMANDE DE SUBVENTION

CONSIDERANT que Mathématiques Sans Frontières est une compétition organisée par une association culturelle et scientifique composée de Professeurs, de Chefs d'Etablissements et d'Inspecteurs de l'Education Nationale,

CONSIDERANT que les objectifs de cette compétition destinée aux classes de troisième et de seconde sont de :

- Susciter l'intérêt de tous pour les mathématiques,
- Valoriser la pratique d'une langue étrangère,
- Favoriser le travail en équipe et l'esprit d'initiative,

CONSIDERANT que les classes de troisième des Collèges Frison Roche et Haute-Bruche participent à cette opération,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE de verser une subvention de **305,00 €** à l'association "Mathématiques Sans Frontières", au titre de la participation au prix du palmarès du concours.

Les sommes nécessaires au paiement seront prévues au Budget Primitif 2015.

c. **70^{EME} ANNIVERSAIRE DE LA FIN DES CAMPS NAZIS : DEMANDE DE SUBVENTION,**

Sous l'égide du mémorial de la Shoah, les lieux de mémoire de la Shoah en France s'associent, depuis plusieurs années, pour une action pédagogique le 27 janvier (journée européenne en mémoire des victimes de l'holocauste et de prévention des crimes contre l'humanité).

L'année 2015, 70^{ème} anniversaire de la libération d'Auschwitz, prendra une dimension particulière et chacun des lieux de mémoire impliqués dans l'opération va travailler avec un établissement scolaire partenaire. Pour le CERD, il s'agit des classes de 1^{ère} professionnelles de la Cité scolaire haute Bruche qui s'impliqueront dans le projet.

Deux temps d'échange sont prévus :

- un séminaire de rencontre et d'échange organisé au mémorial de la Shoah à paris, fin janvier (4 élèves et un enseignant, pendant 4 jours)
- Un rassemblement de jeunes au conseil européen de la jeunesse à Strasbourg les 26 et 27 janvier 2015 (55 élèves).

La communauté de communes de la vallée de la Bruche est sollicitée pour une prise en charge des frais de déplacement de ces manifestations, à hauteur de 1 700.00 €.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'associer la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche à la réalisation de cette action,

APPROUVE le versement à la cité scolaire Haute Bruche de la somme **1 700.00 €**.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 65738 du Budget Primitif. La subvention sera versée sur présentation d'un état signé par le Chef d'Etablissement certifiant l'opération réalisée.

d. **LE REPERE : DEMANDE DE SUBVENTION CLAS,**

L'association Le Repère a pris la relève de Colibri Bruche , à la rentrée scolaire 2014 pour porter le Contrat local d'Accompagnement Scolaire (CLAS), destiné à apporter un soutien scolaire aux enfants scolarisés en classes de 4^{ème} et de 3^{ème} à la Cité Scolaire Haute Bruche. Le budget prévisionnel de l'action est de 8 754.00 € et la Communauté de communes est sollicitée à hauteur de 500.00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE de verser à l'association Le Repère, la somme de **500.00 €**

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur les disponibilités du Budget Primitif 2014.

17) **DEMANDE DE SUBVENTION : ACQUISITION DE VESTIAIRES ET DE VESTES POLAIRES POUR LES JEUNES SAPEURS POMPIERS DE L'UNITE TERRITORIALE D'URMATT,**

Monsieur le Président donne lecture en conseil de communauté du courrier de demande de subvention de Monsieur le Président de la section des Jeunes Sapeurs Pompiers de l'unité territoriale d'Urmatt.

Cette subvention permettra d'acquérir des vestiaires et des vestes polaires, dont le coût total est de 1 070.00 €.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser à l'Amicale des Sapeurs pompiers d'Urmatt pour la section des Jeunes sapeurs pompiers de l'unité territoriale d'Urmatt une subvention de **577.80 €** (soit 54% du montant total = clé de répartition budgétaire avec les communes non membres de la CCVB).

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur les disponibilités du compte 6574 .

18) DIVERS

IRCOD : PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE EN CASAMANCE AU SENEGAL : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Monsieur le président présente au conseil de communauté le projet de coopération porté par l'IRCOD en Casamance, afin de soutenir un programme de développement rural touristique. Pour mener à bien sa mission, l'IRCOD sollicite auprès de la Communauté de Communes de la Haute Bruche, la mise à disposition de Madame Anne Catherine OSTERTAG, agent de développement touristique, Directrice de l'Office de Tourisme de la Haute Vallée de la Bruche.

Cette demande ayant retenu l'accord de Madame Anne Catherine OSTERTAG,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à l'IRCOD et de passer et signer une convention de partenariat avec l'IRCOD,

AUTORISE Madame Anne Catherine OSTERTAG à participer à ce programme dans le cadre de son emploi. Les frais annexes de mission(transport, hébergement) sont pris en charge par l'IRCOD.

INSTALLATION DE MADAME NICOLE LIGNEL : DELEGUEE DE LA COMMUNE DE BELMONT,

VU la délibération du Conseil Municipal de Belmont en date du 09 décembre 2014, relative à la désignation d'un délégué suppléant pour la commune de Belmont au Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche,

Le Conseil de Communauté prend acte de la désignation de Madame Nicole LIGNEL, 1^{ère} Adjointe à Belmont en qualité de déléguée suppléante de la commune de Belmont au lieu et place de Monsieur Jean Charles BERNARD, décédé.

DESIGNATION D'UN DELEGUE AU COMITE DIRECTEUR DU SICTOMME

VU la délibération du Conseil Municipal de Belmont en date du 09 décembre 2014, relative à la désignation d'un délégué pour la commune de Belmont au comité directeur du SICTOMME .

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE pour la commune de Belmont, Philippe LOUX en remplacement de Monsieur Jean Charles BERNARD, décédé.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 21 heures 20.

M. Gérard DOUVIER		M. Jean Claude CASNER	
Mme Alice MOREL		M. Guy HAZEMANN	
Mme Myriam SCHEIDECKER		M. Marc DELLENBACH	
/		M. Jean-Bernard PANNEKOECKE	
M. Pierre MATHIOT		Mme Patricia CASNER	
Mme Christiane CUNY		M. Denis BETSCH	
M. Emile FLUCK		M. Serge GRISLIN	
M. Maurice GUIDAT		M. Philippe REMY	
Mme Andrée PHILBERT		M. Jean Louis BATT	
M. Patrick APPIANI		Mme Martine KWIATKOWSKI	
Mme Christine MORITZ		M. Nicolas BONEL	
M. André WOOCK		/	
M. André WOLFF		M. Pierre GRANDADAM	
/		M. Thierry SIEFFER	
M. Marc SCHEER		/	
Mme Michèle POIROT		M. Marc GIROLD	
/		M. Vincent FELDER	
M. Jean VOGEL		M. Jean Pol HUMBERT	
M. Gérard DESAGA		/	
M. Jérôme SUBLON		M. Frédéric BIERRY	
/		M. Michel AUBRY	
Mme Marie Claude PADELLEC- ASLAN		M. Ervain LOUX	
M. Alain GRISE		Mme Geneviève GABRIEL	
Mme Nathalie CALMES-CARDOSO		M. Pierre REYMANN	
M. Paul FISCHER		M. Alain FERRY	
Mme Sabine KAEUFLING		M. Alain HUBER	
/			

